

Synthèse – Groupe de travail PAP (Étape 3 : Co-construction du projet personnalisé)

Contexte et objectifs

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), le groupe de travail transversal ACAIS s'est réuni entre mars et juin 2026 afin de définir les modalités de co-construction du projet personnalisé. Cette réflexion concerne l'ensemble des secteurs de l'association (enfants, adultes et travail) et vise à garantir une approche cohérente, centrée sur la personne accompagnée.

L'objectif principal est de s'appuyer sur les savoirs et l'expertise de chacun (personne accompagnée, famille, représentants légaux et professionnels) afin de construire un projet répondant aux attentes, besoins et aspirations de la personne.

État des lieux et constats

Les échanges ont mis en évidence des pratiques déjà bien ancrées dans plusieurs services : participation de nombreux intervenants, existence de réunions préparatoires au PAP et volonté de prendre en compte la personne dans sa globalité. Certains établissements transmettent également le projet à la famille avant la réunion PAP, favorisant ainsi la participation.

Toutefois, plusieurs difficultés sont identifiées :

- un temps limité pour les échanges avec les familles ;
- des difficultés à recueillir les attentes de la personne accompagnée et des représentants légaux ;
- un manque d'outils de communication adaptés ;
- une charge importante de travail préparatoire et rédactionnel ;
- la nécessité de prendre en compte l'évolution des situations, notamment en lien avec certaines pathologies ou changements de parcours.

Principes de la co-construction

Le groupe souligne que la co-construction ne doit pas se limiter à la réunion PAP mais s'inscrire dans l'ensemble du parcours d'accompagnement. Elle repose sur une reconnaissance mutuelle entre la personne, sa famille et les professionnels.

Le recueil des attentes doit être adapté à l'âge, aux capacités d'expression et à la disponibilité de la personne. Il convient également de respecter son rythme et son choix éventuel de ne pas s'exprimer sur certains sujets. Le projet doit être élaboré à partir des échanges avec la personne et sa famille, et non uniquement à partir des observations professionnelles.

Faire émerger de nouvelles propositions

Le groupe insiste sur la nécessité d'être à l'écoute de l'expression de la personne tout au long de son accompagnement. Les professionnels doivent favoriser un climat de confiance permettant à la personne d'exprimer ses souhaits, même lorsqu'ils paraissent difficiles à réaliser dans un premier temps.

La création d'espaces d'échanges réguliers, l'acceptation du droit à l'erreur et la possibilité de revenir sur certaines décisions constituent des leviers importants pour soutenir l'autodétermination. Le référent éducatif joue un rôle central dans le recensement des observations et des expressions de la personne.

Aborder les questions sensibles

Les participants rappellent l'importance d'aborder sans tabou les sujets complexes tels que l'évolution de la maladie, le vieillissement, le décès, les changements de structure, la protection de l'enfance ou les comportements-problèmes.

Cette démarche nécessite une relation de confiance avec la personne et sa famille. Elle implique également de considérer que la personne est capable d'entendre et de comprendre des informations difficiles lorsque celles-ci sont présentées avec bienveillance et adaptées à sa compréhension.

Prendre en compte les habitudes de vie

L'intégration des habitudes de vie constitue un élément essentiel du projet personnalisé. Leur recensement doit débuter dès l'admission et être régulièrement actualisé.

Les rencontres avec les familles, les échanges avec les différents professionnels et, lorsque cela est pertinent, les visites à domicile permettent de mieux connaître l'environnement de vie de la personne et d'assurer une meilleure continuité entre les différents lieux de vie.

Encourager l'expérimentation

Enfin, le groupe souligne l'importance de permettre à la personne d'essayer, d'expérimenter et parfois de se tromper. L'accompagnement doit favoriser les apprentissages, soutenir les réussites et analyser les difficultés afin de réajuster les objectifs.

Cette approche suppose de mobiliser les ressources internes et externes nécessaires, de faire preuve de patience et de laisser le temps aux changements de s'inscrire durablement dans le parcours de la personne.

Conclusion

Les travaux du groupe mettent en avant une vision du PAP fondée sur la participation active de la personne accompagnée, la coopération avec les familles et une démarche continue de co-construction. Le projet personnalisé doit être un outil vivant, évolutif et partagé, permettant de

soutenir l'autodétermination, la prise en compte des habitudes de vie et le développement du pouvoir d'agir de la personne.



Proposition de plan d'actions PAP – Co-construction du projet personnalisé

Axe 1 – Renforcer le recueil de la parole et des attentes de la personne accompagnée

Objectif

Permettre à chaque personne accompagnée d'exprimer ses attentes, aspirations et choix de manière adaptée à ses capacités et à son rythme.

Actions

- Construire une trame commune de recueil des attentes avant chaque PAP.
- Développer des supports de communication adaptés (FALC, pictogrammes, outils numériques, photos, échelles visuelles).
- Formaliser un temps dédié à l'expression de la personne en amont de la réunion PAP.
- Former les professionnels aux techniques d'entretien favorisant l'autodétermination.

Indicateurs

- Taux de PAP comportant une expression directe de la personne.
- Nombre d'outils adaptés déployés dans les établissements.

- Satisfaction des personnes accompagnées concernant leur participation.
-

Axe 2 – Renforcer la participation des familles et représentants légaux

Objectif

Développer une coopération active avec les familles tout au long du parcours d'accompagnement.

Actions

- Généraliser l'envoi du projet préparatoire avant la réunion PAP.
- Organiser un entretien préparatoire systématique avec la famille ou le représentant légal.
- Créer un guide de participation au PAP expliquant les différentes étapes.
- Mettre en place des modalités de participation à distance lorsque nécessaire.

Indicateurs

- Taux de participation des familles aux PAP.
 - Nombre de projets transmis en amont.
 - Niveau de satisfaction des familles.
-

Axe 3 – Structurer la démarche continue de co-construction

Objectif

Faire du PAP un processus permanent et non un événement ponctuel.

Actions

- Clarifier le rôle du référent dans la collecte continue des observations et attentes.
- Mettre en place des points de suivi intermédiaires entre deux PAP.
- Créer un outil partagé de suivi des objectifs et des évolutions.
- Définir une méthodologie commune ACAIS pour la préparation et l'animation des PAP.

Indicateurs

- Nombre de suivis intermédiaires réalisés.
- Taux d'actualisation des objectifs en cours d'année.
- Utilisation de l'outil partagé.

Axe 4 – Mieux prendre en compte le parcours de vie et les habitudes de vie

Objectif

Intégrer systématiquement l'environnement, les habitudes de vie et les transitions dans le projet personnalisé.

Actions

- Élaborer une fiche commune de recueil des habitudes de vie dès l'admission.
- Définir une fréquence de réactualisation de ces informations.
- Développer les visites à domicile ou rencontres dans les lieux de vie lorsque pertinent.
- Formaliser un volet « transitions et changements » dans le PAP (vieillesse, changement de structure, évolution de santé, etc.).

Indicateurs

- Taux de dossiers comportant une fiche habitudes de vie actualisée.
- Nombre de visites ou rencontres réalisées dans l'environnement de vie.
- Nombre de PAP intégrant un volet transition.

Axe 5 – Développer une culture de l'autodétermination et de l'expérimentation

Objectif

Favoriser le pouvoir d'agir de la personne et soutenir ses projets, même lorsqu'ils nécessitent des ajustements progressifs.

Actions

- Sensibiliser les équipes au droit à l'erreur et à la prise de risque réfléchie.
- Intégrer dans les PAP des objectifs d'expérimentation définis avec la personne.
- Valoriser les réussites et formaliser les enseignements tirés des difficultés rencontrées.
- Identifier et mobiliser les ressources internes et externes nécessaires à la réalisation des projets.

Indicateurs

- Nombre d'objectifs liés à l'autodétermination inscrits dans les PAP.
- Nombre d'expérimentations ou essais de projets réalisés.

- Évaluation annuelle du pouvoir d'agir perçu par les personnes accompagnées.
-

Gouvernance et calendrier

Période

Actions prioritaires

2e semestre 2026 Élaboration des outils communs (trames, fiches, guides)

1er semestre 2027 Expérimentation dans plusieurs établissements pilotes

2e semestre 2027 Évaluation et ajustements

2028

Généralisation à l'ensemble des secteurs ACAIS

Résultat attendu

À terme, le PAP devient un outil partagé, vivant et évolutif, construit avec la personne accompagnée et ses proches, favorisant l'autodétermination, la continuité des parcours et une meilleure adéquation entre les aspirations de la personne et les réponses proposées par les services.

.